

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Gien

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : la route d'Orléans, la rue Riaudine, la rue Jules César, l'avenue de la République et les quais de la Loire

Action n°4 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : la gare SNCF, l'hôpital, la maison médicale, la zone industrielle nord, les lycées, les collèges, le centre-ville et le château

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Connexions sécurisées et lisibles vers Poilly-lez-Gien, Nevoy, Briare, Dampierre-en-Burly et Arrabloy Étudier la transformation du viaduc SNCF en voie verte pour offrir à la ville un magnifique belvédère directement accessible depuis la gare SNCF

Lancer un itinéraire nord pour la Loire à Vélo de Briare à St-Père-sur-Loire.

Le positionnement de Gien, sur l'itinéraire "Loire à Vélo" et à 1h20 de train depuis Paris, présente des avantages indéniables pour faire de la ville une porte d'entrée du tourisme à vélo.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Favoriser un report vers la rocade et le nouveau pont, en rendant moins facile la traversée de la ville par le Vieux Pont.

Action n°7 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Avenue Général Leclerc (réduction de la largeur de la voie favorable aux hautes vitesses, élargissement des trottoirs et création d'une piste cyclable double sens), rue Victor Hugo (création d'un double-sens cyclable), rue Bernard Palissy (double-sens cyclable), rue Louis Blanc.

De nombreuses rues présentent actuellement une largeur importante, sans obstacle, permettant aux véhicules de circuler à des vitesses élevées et dangereuses pour les piétons et cyclistes (ex. : les quais et l'avenue Général Leclerc).

Action n°8 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour

empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Mise en place d'une zone piétonne rue de l'Hôtel de Ville en prolongation de la rue Gambetta
Sécurisation de la rue Parmentier pour l'accès au parking souterrain
Ralentissement de la circulation rue Paul Bert avec mise en place d'un double sens cyclable

Action n°9 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Les double-sens cyclables méritent d'être généralisés en centre-ville pour apaiser la ville et la rendre plus accessible aux cyclistes.

Les sas vélo, actuellement absents à Gien, permettent de renforcer notablement la sécurité des cyclistes au redémarrage lors du passage au vert.

Action n°10 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°11 :

Rendre payant le stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Ou, du moins, maintenir une limitation de durée dans l'hyper centre-ville

Rendre plus visible le parking sous le centre Anne de Beaujeu, actuellement sous utilisé malgré son positionnement avantageux

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare SNCF (avec des box du même type que ceux installés près de l'office de tourisme), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Structures et attaches vélos financées à 60% : <https://www.fub.fr/alveole>

Action n°13 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°14 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. notamment dans le centre-ville où les habitants n'ont pas toujours de garage pour ranger leur vélo la nuit.

Action n°15 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°16 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°17 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°18 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°19 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°20 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Promouvoir une culture vélo**Action n°21 :**

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°22 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°23 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°25 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.